

Référentiel de compétences PRAP - Formation

SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE

DOMAINE DE COMPÉTENCES 1

1. Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

1.1. Comprendre l'intérêt de la prévention

- 1.1.1. Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
- 1.1.2. Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

1.2. Connaître les risques de son métier

- 1.2.1. Comprendre le phénomène d'apparition du risque
- 1.2.2. Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- 1.2.3. Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs

DOMAINE DE COMPÉTENCES 2

2. Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

2.1. Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain

- 2.1.1. Connaître le fonctionnement du corps humain
- 2.1.2. Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
- 2.1.3. Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé

2.2. Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

- 2.2.1. Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
- 2.2.2. Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique potentiels
- 2.2.3. Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

DOMAINE DE COMPÉTENCES 3

3. Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement

3.1. Proposer des améliorations de sa situation de travail

- 3.1.1. A partir des causes identifiées au cours de son analyse
- 3.1.2. En agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail
- 3.1.3. En prenant en compte les principes généraux de prévention

3.2. Faire remonter l'information aux personnes concernées

3.2.1. Identifier les personnes concernées

3.2.2. Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise

3.3. Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

3.3.1. Connaître et appliquer les principes de sécurité et d'économie d'efforts à l'ensemble de ses situations de travail adaptés au secteur de la petite enfance

3.3.2. Connaître et utiliser les différents équipements et aides à la manutention pour la petite enfance

3.3.3. Maîtriser les techniques de base de manutention des enfants de - et + 8 mois.

Épreuves de certifications

En vue de l'obtention du certificat PRAP OPE des épreuves de certifications sont proposées de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Elles sont regroupées en situation d'évaluation qui correspondent au plus proche à des situations réelles de travail.

Les compétences seront évaluées en continu durant la formation par le formateur PRAP en respectant les modalités définies dans le document de référence V7-09/2018 et en s'appuyant sur la grille critères d'évaluation certificative d'une formation acteur PRAP-OPE.

4. Bilan de la formation

